SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 86.

De Cadix.

Le 19 Septembre 1766, il eſt entré dans cette Baye deux petits Bâtimens Eſpagnols venant l'un de Honduras & de la Havane, & l'autre de la Guayra, chargés d'indigo, de cacao & d'autres denrées de ces deux endroits.

Il eſt auſſi arrivé dans le même temps la Frégate de Guerre le *Montreal*, Capitaine *Cosby*, deſtinée pour Marſeille & pour Genes, où elle va porter de l'argent pour divers Négocians de ces deux Places.

Il vient de temps en temps dans cette Baye, ainſi qu'à Tarife & aux Algeſires, des Bâteaux Eſpagnols chargés de bœufs, de moutons, de volailles & de fruits, qu'ils apportent de différens Ports de Barbarie.

Le 22 la Fregate de Guerre Hollandaiſe le *Diereu*, Capitaine *Van der Aardt*, a mis à la voile pour Amſterdam.

De Genes.

Du 27 Septembre au 3 Octobre 1766 il eſt entré dans ce Port 4 Navires Marchands, Anglais & Raguſois chargés de grains.

Un Navire Suedois venu de Cadix en vingt-huit jours de traverſée, a rapporté qu'il a rencontré à la Hauteur de Malaga environ 30 Bâtimens qui faiſaient route pour l'Italie; on penſe qu'ils étaient chargés de grains.

Passage du Sund.

Du 30 Septembre au 7 Octobre 1766, il eſt paſſé par ce détroit 1 Navire parti d'Amſt. pour Copenhague à fret; 70 allant à Amſter. dont 20 partis de Konigsberg, 15 de Riga, 14 de Dantzick, 3 de Stockholm, 3 de Narva; 3 de Memel, 3 de Fridericshaven, 1 de Liebau, 1 de Whitby, 2 de Pernau, 1 de Stolpe, 1 de Gefle, 1 de Pillau, 1 de Copenhague, 1 de Reval, 1 d'Anclam, chargés de ſeigle, de poutres, de froment, d'avoine, de ſemences, de fer, de planches; 22 allant aux Iſles Britanniques, ſçavoir 8 pour Londres, dont 6 partis de Petersbourg, 1 de Narva & 1 de Konigsberg; 4 pour Newcaſtle, dont 2 partis de Petersbourg, 1 de Riga & 1 de Dantzick; 2 pour Liwerpool, dont 1 parti de Petershourg & 1 de Riga; 2 pour Dublin, partis de Stockholm; 2 pour Boſton, partis de Wibourg; 2 pour Briſtol, partis de Petersbourg; 1 pour Corck parti de Dantzick; 1 pour l'Irlande parti de Stockholm

Récapitulation. Il eſt paſſé par ce détroit du 30 Septembre au 7 Oct. 1766, pour la Hollande, 1 Vaiſſeau d'exportation & 70 d'importation; pour les Isles Britanniques, 22 d'importation.

Le premier Octobre 1766, il eſt paſſé par le détroit du Sund pour le commerce de la France les Navires des Capitaines *Douwe Hoſſels*, parti de Petersbourg pour l'Orient, chargé de chanvre; *Sierp Remmers*, parti de Riga pour Honfleur, avec des poutres; du 2 les Navires des Capitaines *Johann Suur*, parti de Dantzick pour Saint Valery avec des cendres; *Jacobs Hendricks*, parti de Pernau pour Nantes avec des planches; le 4 les Navires des Capitaines *John Buoket*, parti de Petersbourg pour Nantes avec du Chanvre; *B. Peterſen Hahnhals*, parti de Stockholm pour Rouen avec du cuivre; le 5 le Navire du Capitaine *Otto Peter Petterſen*, parti de bourg Hampour le Havre avec des planches; le 7 le Navire du Capitaine *Hilke Piebes* pour Bordeaux avec des planches.

De Bordeaux, *le 16 Octobre 1766.*

Prix *courant des denrées de l'Amérique.*

Le quintal de ſucre blanc, premiere ſorte, de 48 à 50 liv.; ſeconde ſorte, de 44 a 46 liv.; troiſiéme ſorte, de 38 à 42 liv.; quatrième ſorte, de 35 à 36 liv.; petits ſucres, de 32 à 34 liv.; petits communs, de 27 à 31 liv.; le ſucre tête, de 23 à 26 liv.; le ſucre brut de Leogane, de 21 à 27 liv.; du Cap, de 19 à 26 liv.; de Saint Louis, de 18 à 25 liv.; de la Martinique, de 16 à 24 liv.; *la livre* de café Martinique, nouveau fin, de 14 ſols 9 den. à 15 ſols; dito marchand, de 14 à 14 ſols 6 den.; dito vieux, de 13 à 13 ſols 9 den.; le café de Saint Domingue, nouveau fin, de 13 ſols 6 den. à 14 ſols; dito marchand, de 12 ſols 9 den. à 13 ſols; dito vieux, de 12 à 12 ſols 6 den.; *la livre* d'indigo bleu & violet, de 7 liv. 10 ſols à 8 liv.; le mêlé, de 5 liv. 10 ſols à 7 liv.; le cuivré fin, de 4 liv. 17 ſols à 5 liv.; dito marchand, de 4 liv. 12 ſ. à 4 l. 15 ſols; dito ordinaire, de 4 liv. 5 ſols à 4 liv. 10 ſols; le quintal de coton de S.

Domingue, de 155 à 160 liv. dito de la Martinique, de 144 à 150 liv., le gingembre gris, de 23 à 24 liv.; le canefice, de 21 à 22 liv.; les cuirs tanés, de 35 à 45 liv.; dito en poil, de 30 à 32 liv.; *la livre* de gingembre confit, 26 ſols; les citrons confits, 17 ſols; le rocou; 25 ſols; le cacao de Caraque, 40 ſols, dito de la Martinique, de 12 ſols 6 den. à 12 ſols 9 den.; le quintal de ſyrop, 9 liv.; l'amidon, 22 liv.; le fer aſſorti de Suede, de 16 à 17 liv.; le fer blanc tiercé, de 148 à 150 livres.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 9 au 15 Octobre les Navires le *Mars*, Capitaine *Lavallée*, venant de la Martinique; le *Parnaſſe*, Capitaine *Ventre*; la *Sageſſe*, Capitaine *Fiouſel*, venant du Port au Prince, avec du ſucre, du café, de l'indigo, du coton.

De Marseille, *le* 14 *Octobre* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Du 6 au 12 Octobre 1766, il eſt entré dans ce Port 42 Bâtimens Français & 11 Etrangers. Des premiers 6 venaient des Colonies, ſçavoir le *Guerrier*, Capitaine *Jacques de Bergue* de Marſeille; l'*Amazone*, Capitaine *Ant. le Bar* de Marſeille, partis de la Martinique; le *Maure*, Capitaine *Joſeph Daniel* de Marſeille; le *Solide*, Capitaine *Ant. Foreſt* de Marſeille; le *S. Pierre & le S. Paul*, Capitaine *Dominique-Eleazar Peix* de Marſeille, partis du Cap; l'*Amitié Angélique*, Capitaine *Ch. Fr. Maſſon* de Marſeille, parti de la Guadaloupe, chargés tous ſix des productions de chaque Contrée de leur départ. Les autres venaient de Terre-Neuve, d'Acre, de Salonique, de Patras, de Safi, de Salé, de Dunkerque, de Lisbonne, de Cadix, de Malaga, de Carthagene, de Mahon, de Palerme, de Caſtellamare, de la Baſtie, de Gênes, de Luan, de Bonne, de Diano, de Nice, de Cannes, d'Arles & de Frejus, chargés de differentes marchandiſes, & entr'autres de bled, de morues & d'huile.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 47 Bâtimens Français & 13 Etrangers. Des premiers 2 allaient au Cap, ſçavoir l'*Eſpérance*, Capitaine *Jean Brunet*; & le *Hardy*, Capitaine *Honoré Blancard*, tous deux de marſeille. Les autres allaient à la Côte, à la Ciotat, à Saint-Tropès, à Arles, à Bormes, à Cette, à Cannes, à Hyeres, à Agde, à Valence, à Bandol, à Martigues, à Nice, à Gênes, en Corſe, à Livourne, à Veniſe, à Naples, à Mahon, à Iviça, à Alger, au Levant, à Senari, en Syrie, à Dunkerque, chargés de diverſes marchandiſes d'épiceries & autres.

Du Havre, *le* 20 *Octobre* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Du 14 au 18 Octobre 1766, il eſt entré dans ce Port 4 Navires Français & 3 Etrangers, ſçavoir le *Neptune*, Capitaine *Michel Prevoſt* du Havre, venant de la Guadaloupe, chargé de 113 bariques 1 tierçon 1 quart de ſucre, 39 bariques 14 tierçons 82 quarts 62 ſacs de café, 123 balles de coton; le *S. Joachim*, Capit. *Forthomme* du Havre, venant de Marſeille, chargé pour Rouen; le *S. Nicolas*, Capit. *Vincent* de Cherbourg, venant de ce même endroit chargé de lard & de beurre; l'*Heureux*, Capit. *Ch. L. Pontois* de Saint Malo, venant du Banc de Terre-Neuve, d'où il était parti le 4 Septembre, chargé de 7 milliers de morues vertes; la *Regina Elizabeth*, Capitaine *Otto Peter Petterſen* venant de Hambourg, chargé d'un grenier de planches; le *Jeune Jean*, Cap. *Douwe Jacobs* de Mackum en Friſe, venant d'Amſt. ſur ſon leſt; les *Trois Sœurs*, Capitaine *Pierre Kettelaer* de Roterdam, venant de ce même endroit, chargé de marchandiſes d'épiceries.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port, du 14 au 19 Octobre, 4 Navires Français & 3 Etrangers, ſçav. la *Royale*, Cap. *Albert Prouveur* du Havre, allant à Saint Valery prendre un chargement de bled pour Marſeille, Naples ou Livourne; l'*Hercule*, Capitaine *du Collombier*, allant à la Côte de Guinée, chargé de marchandiſes pour la traite des Noirs; l'*Intelligent*, Capitaine *le Sot* du Havre, allant à Livourne, charge de 260160 *liv.* de bled; la *Digue*, Capit. *le Loup* du Havre, allant à Breſt, charge de bois de conſtruction; la *Jeune Adrienne*, Capitaine *Kucles Oun den Hock*, allant à Hambourg, chargé de 153191 *liv.* de ſucre, & de 9947 *liv.* de café; le *Jeune Baatje*, Capitaine *Sikke Rinſes*, allant à Amſterdam, chargé de 229191 *liv.* de ſucre, 172563 *liv.* de cafe, 850 *liv.* d'indigo; la *Sophie Catherine*, Capitaine *Hanſen*; la *Suzanne*, Capitaine *Pieter Elligens* partis tous deux ſur leur leſt pour Norwege.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Mardi 4 Novembre.

AGRICULTURE.

SUITE *de l'Extrait des Papiers Anglais.*

ON pourra, dans cinq ou dans dix ans au plus tard, jouir de tous les avantages décrits précédemm^t. pourvu que les Administrateurs de la Nation prennent dès cette année des mesures promptes & efficaces, de la maniere suivante.

Il ne faut accorder la propriété des terres dans les dégrés de latitude ci-dessus exprimées, qu'à des conditions spécifiées dans les octrois, sçavoir; que les Concessionnaires seront obligés d'employer annuellement un certain nombre d'acres à la culture de la vigne.

Le Gouvernement devrait faire des avances de dix, vingt mille livres, ou même plus, à des Conceſſionnaires honnêtes & intelligens pour les mettre en état d'entreprendre cette culture en se procurant des Ouvriers habiles, sçavoir de bons Vignerons, &c. quoiqu'il en coute, par le moyen de nos Ministres dans les Cours étrangeres, & les tirer d'Allemagne, de France, d'Italie, d'Espagne, de Portugal, de Hongrie, de Grece, de Zante, de Madere, des Canaries, de Minorque, *&c.* Il faudra encourager ces Ouvriers en leur promettant de bons gages, des pensions & autres avantages qui seront bientôt remplacés par les profits que la Nation en retirera.

On acheterait toutes sortes de plants de vignes de tous les Pays, de tous les climats & de tous les sols, pour être envoyés & employés en Amérique.

On destinerait plusieurs milliers d'acres à la culture de ces vignes.

On ne devrait épargner ni soins, ni argent pour réussir immédiatement & en plusieurs lieux dans un objet si important. La bonne police & l'humanité demandent qu'on y apporte le plus grand soin. Quels motifs peuvent être plus puissans!

Des Particuliers quoique riches, intelligens & encouragés par la Société patriotique des Arts, ne sauraient porter cette entreprise à une certaine étendue & à un certain dégré de perfection, qu'après une longue suite d'années, & peut-être qu'au bout d'un siecle, à moins que le Gouvernement ne leur procure une assistance efficace par les libéralités susdites. *Fin.*

DES COLONIES ANGLAISES.

La récolte de chanvre & de laine a été si abondante cette année en Georgie, qu'il y a lieu de croire que la gratification excédera de 9000 livres sterl.

Le prix des Esclaves à la Dominique & à S. Vincent, a augmenté cet été de plus de 20 pour cent.

Les établissemens britanniques sur la côte de Musketo, avancent de jour en jour dans le commerce & dans l'agriculture, & ils produisent du bled, du riz, de l'indigo & du tabac aussi bons que les Isles du Nord, ainsi que du sucre, du café, du piment & autres productions communes aux Isles.

Le dernier tremblement de terre dans les Indes occidentales s'est fait sentir dans les Isles S^te. Croix & S^t. Thomas, qui

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

appartiennent aux Danois, & dans cette derniere il avait beaucoup endommagé les ſucreries.

La pêche de la baleine n'a pas été heureuſe cette année; les bâtimens deſtinés pour cette pêche n'en ont pris que dix-ſept. Celle de la morue ſur la côte de Labrador, a été troublée & interrompue par une Frégate de guerre Anglaiſe qui a enlevé un homme ſur chaque Vaiſſeau, & a obligé tous les Vaiſſeaux de quitter la côte, après avoir ôté aux uns, ce qu'ils avaient de plus précieux, détruit le peu de poiſſon que les autres avaient trouvé, & maltraité les Patrons des Vaiſſeaux.

On dit que le Capitaine a agi en conſéquence des ordres qu'il avait reçus du Commandant de l'eſcadre d'Halifax, de ne pas ſouffrir qu'aucun bâtiment Américain pêchât d'autres poiſſons que des baleines, dans aucuns Ports, ni ſur aucune côte de Terre-Neuve, entre le Point-Riche & le Cap Bonaviſta.

De Dublin.

On a apporté dans cette Capitale quatre belliers qui viennent d'Angleterre pour George French, demeurant à Inafield dans la Province de Roſcommon. On aſſure qu'on n'en avait jamais vu de ſi beaux dans le Royaume. Ils coutent ſoixante Guinées.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Sept. dans les GE'NE'RALITE'S de

BORDEAUX.				LA ROCHELLE.				NANCY.				TOURS.			
Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		13 l.	1 ſ.			l.	ſ.	d.
Agen.	22	5		Barbezieux.	22*	4		Bar.				Amboiſe.	22	16	6
Bazas.	25*	12						Bitche.	11	10	4	Angers.	20	14	8
Bergerac.	23	14						Boulai.				Beaugé.	17	15	2
Blaye.	19*	4		Cognac.	21			Bourmont.	16	9	9	Chât. du Loir	16*	4	1
BORDEAUX.	26	10						Charmes.	14	18	4	Château G.			
Caſtel Jaloux								Epinal.	17	10	7	Chinon.	19	8	9
Condom.	21	13		LAROCHEL-				Etain.	10*	7	2	Lafleche.	18	6	5
Libourne.	24	10		LE.	18*	18		Luneville.	14	11	4	Laval.			
Marmande.	23	8						Mirecourt.	15	6		LeMans.	18	5	
Monffauquin	23	16		Marennes.	19	5		NANCY.	13	16	4	Loches.	20	9	6
Nerac.	23	11						Neufchatel.	14	15	2	Loudun.	19		
Nontron.	22	19						Pont à Mouſſon.	12	6	10	Mayenne.	20	10	6
Perigueux.	23	8		Saintes.	20	12	6	Remiremont.	18*	9		Montreuil-B.	19	9	
Sarlat.	23	3						Sarguemines.	10	14	4	Richelieu.	20	16	10
Ste. Foy.	21	7						St. Diez.	15	4	8	Saumur.	20	16	
Villeneuve.	25	7		St. Jean d'An-				St. Mihel.				TOURS.	22*	19	4
				gely.	19	13	8	Vezeliſe.	12	10	10				

Prix Communs.			
From. le ſep.	23	7	2
Pain la liv.		2	7
Avoine le ſ.	8	6	5
Foin le quint.	2	9	8
Paille le q.	1	6	1

Prix Communs.			
From. le ſep.	20	5	6
Pain la liv.		2	7
Avoine le ſ.	8	15	5
Foin le q.	1	13	
Paille le q.		18	2

Prix Communs.			
From. le ſep.	14	2	1
Pain la liv.		1	8
Avoine le ſ.	4	3	1
Foin le quint.	1	6	3
Paille le q.		14	

Prix Communs.			
From. le ſep	19	15	2
Pain la liv.		2	6
Avoine le ſ.	6	3	9
Foin le q.	2		6
Paille le q.		18	5

PROJET

De la collection des plantes imprimées en couleur avec leurs fleurs, leurs fruits, leurs graines, leurs feuilles & leurs racines, par M. Gautier d'Agoty.

L'intention de M. Gautier eſt de donner au public une collection de plantes imprimées avec la couleur & la grandeur naturelle des racines, des tiges, des feuilles, des fleurs & du fruit, aiſées à reconnaître par les amateurs & les étudians, ſans beaucoup d'application, en herboriſant dans les campagnes & dans les jardins, comme il eſt néceſſaire quand on veut faire des progrès dans le botanique, & ne point prendre le change ſur les genres & les eſpèces différentes des végétaux, ce qu'on ne peut preſque éviter quand on s'en rapporte aux planches noires ou enluminées par diverſes mains.

Les planches de M. Gautier qui repréſentent les plantes imprimées en couleur, ont 11 pouces de haut ſur 7 & demi de large, ſans compter la marge; elles ſont accompagnées d'une table de pareille grandeur, ſur beau papier, & le caractere encadré : ces tables & les planches ſont détachées pour donner aux amateurs la facilité de les mettre ſous telle claſſe qu'ils jugeront à propos. L'Auteur a fait imprimer au-deſſus du cadre de chaque table, des caracteres & des chiffres qui dénotent, 1°. Le ſyſtême de M. Tournefort. 2°. Celui de M. Lineus; & comme ces deux ſyſtêmes ne concernent que la fleur & la fructification des plantes où il n'eſt queſtion que des pétales, des étamines, des piſtiles, des calices, des fruits & des grains, parties très-curieuſes & très-eſſentielles, mais inutiles, lorſque la plante eſt privée de ſa fleur & de ſon fruit, ce qui arrive la plus grande partie de l'année, M. Gautier ajoute à l'indication de ces deux ſyſtêmes des lettres & des chiffres qui ſerviront à celui qu'il va établir pour connaître les plantes ſans leurs fleurs & ſans leurs fruits. Ce ſyſtême ſera compoſé de familles priſes des diverſes configurations de racines, au nombre de vingt-deux qui auront leurs qualités particulieres dans leurs diverſes eſpeces pour les diſtinguer; & ces qualités ſeront priſes ſur la tige que produit la racine, & ſur la couleur de chaque racine.

Chaque famille ſera ſous-diviſée en vingt-deux claſſes, & les claſſes ſeront priſes dans la forme des feuilles, & diſtinguées de même que les racines dans leurs genres différens, par leurs qualités priſes du contour de la feuille, de ſon attache à la tige & de la texture qui compoſe la feuille; ce qui forme un ſyſtême très-peu compliqué, où il n'eſt queſtion que de conſidérer dans la diviſion des familles, pour ne pas les confondre, leur couleur & la tige qu'elles portent; comme par exemple, ſi la tige eſt liſſe ou poudreuſe, velue ou cotoneuſe, *&c.* & après, conſidérer la forme de la feuille de la plante dont on connaît déjà la famille & ſes qualités, pour connaître le nom qu'elle porte; ce qui ſe détermine entiérement en faiſant attention auſſi aux qualités attribuées à la feuille que la forme a déjà rangée dans la claſſe qui lui convient. Ainſi en voyant une plante ſans fleur & ſans fruit, dont la racine eſt nodeuſe, & ſa tige liſſe, la feuille commune, ſes contours unis, ſon attache à queue follieuſe, ſa texture canelée, on dira ſur le champ, c'eſt le *ſceau de Salomon*, ſur-tout ayant l'eſtampe imprimée en couleur, qui acheve d'en démontrer le caractere, & ainſi de toutes les autres plantes en général que l'on reconnaîtrait cependant ſans le ſecours de la deſcription & des ſyſtêmes, mais auxquels il faut toujours avoir recours afin d'en imprimer bien dans l'eſprit le port, le caractere & la forme de chaque partie des plantes pour ne plus les confondre quand une fois on en fait l'étude.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

LETTRE.

Aux Auteurs de la Gazette.

MESSIEURS,

Les remarques de M. l'Abbé Codde, ſur la cauſe du dépériſſement des vers à ſoie, Gazette numéros 80 & 81, établiſſent la néceſſité de ſe procurer une meilleure qualité des graines, dont il ſerait à propos de renouveller l'eſpece en la faiſant venir

de la Chine, il penſe qu'en attendant on devrait avoir recours à celle de Valence en Eſpagne, s'il était poſſible d'en avoir.

Nous avertiſſons les perſonnes qui en auraient beſoin, qu'on trouve actuellement de la véritable graine de vers à ſoie de Valence en Eſpagne, chez M. Gardeille fils & Mora, Négociants à Lyon; ils viennent de recevoir celle de la derniere récolte; le prix en détail eſt de 5 ℔ l'once, poids de marc.

SUITE *de la Notice du Journal de Sept.*

Ce Journal renferme, 4°. Une *Réponſe* de M. K. aux réflexions d'un Citoyen, *ſur l'admiſſion des Étrangers à la concurrence du Fret, pour l'exportation de nos grains inſerées dans le ſecond Journal de Septembre de l'année derniere.* Cette réponſe étendue eſt écrite avec beaucoup de modération & de force, on y trouve des obſervations neuves & intéreſſantes, entr'autres une note de la différence quant au profit général & particulier de l'emploi de la même ſomme, à monter une ferme, ou à bâtir & équiper un Vaiſſeau.

5°. Une *Lettre de Mr. C. à M. S. Sur le voyage de ſa graine de lin & ſur la néceſſité de faire marcher les calculs de ſubſiſtance avec ceux de population, quand on veut juger de la proſpérité d'un État & des influences que de certains travaux peuvent avoir ſur le nombre & ſur le bonheur des Citoyens.* Après avoir obſervé à M. S. que la multiplicité des dépenſes en frais; ne peut étendre la population priſe en général, & ne fait que diminuer *les richeſſes & la population diſponibles* des États. M. C. expoſe *le calcul du partage qui ſe fait entre les différentes claſſes de Citoyens, proportionnément aux différens dégrés d'aiſance, des richeſſes annuellement renaiſſantes & conſommées dans un état & de la population qui peut ſubſiſter ſur la conſommation de ces richeſſes.* Il prend pour exemple une Nation dont la population eſt évaluée par le plus grand nombre des Écrivains à ſeize millions d'ames, & dont les Auteurs qui calculent le plus haut, ont ſuppoſé les richeſſes renaiſſantes de *trois milliards cent millions.*

6°. Un *Mémoire ſur la culture du lin en Flandres, par M. Roſe de Bethune, en Artois.* Ce Mémoire eſt particuliérement inſtructif pour ceux qui voudraient cultiver des *lins ramés*, qui ſont la plus belle eſpece. *Fin.*

COMMERCE.

D'ÉCOSSE.

ON va établir à Alberdeen une manufacture de porcelaine ſemblable à celle de Chelſea, & pour cet effet on y a déjà fait venir des Ouvriers de Londres qui doivent la mettre ſur pied.

DE LONDRES.

Le 18 de Septembre, le Munitionnaire du *Grand Veneur*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes orientales, Capitaine *Saunders*, ſe rendit à l'Hôtel de la Compagnie des Indes, & apprit que ce Vaiſſeau parti de la Chine, était heureuſement arrivé aux Dunes; que le *Tilbury*, Capitaine *Mainwaring*, auſſi parti de la Chine, était de même arrivé à Ste. Helene, & que le *Beckenham*, Capitaine *Mallack*, parti de Londres, était arrivé à Bombai.

La cargaiſon du *Grand Veneur* conſiſte en 1200 pieces de nankein, 300 liv. de Benjouin, 5500 liv. de caſſe, 428900 liv. de thé bou; 98000 liv. de thé congo; 6900 liv. de thé hyſon & 94800 liv. de thé ſinglo; 11 caiſſes, 79 demi-caiſſes, une boëte de porcelaine de la Chine, & autres marchandiſes.

La grande rareté d'argent monnoyé qui ſe fait ſentir aujourd'hui en Angleterre eſt un obſtacle réel au commerce, & préjudicie conſidérablement aux Marchands. Les Banquiers en ont un ſi grand beſoin, qu'ils donnent une l. ſt. par cent pour s'en procurer. On eſpere que le Gouvernemt prendra cette matiere en conſidération, & fera monnoyer inceſſamment des ſchellins & des pieces de ſix deniers.

On a importé de S. Auguſtin à Goſport, pluſieurs centaines de barils de thérébentine & de goudron, dont on doit faire l'eſſai dans le chantier du Roi, avec celui qu'on tire du Nord de l'Europe, pour juger lequel a la ſupériorité.

La gratification deſtinée pour les quatre meilleures pieces de toiles faites dans le Maryland, & préſentées devant l'aſſemblée tenue à Anapolis, conformément au dernier acte qu'elle a rendu pour encourager l'induſtrie, a été donnée le 1^er^. Octobre à M. John Cromwell : on dit que la premiere piece de toile était très-belle. Les différens prix étaient 1100 liv. 1000 liv. 900 liv. & 800 liv. peſant de tabac.

Il eſt entré les derniers jours du mois de Septembre à la douane de Londres, 350 mille verges de toiles d'Irlande venant de Belfaſt ; la Manufacture de toile du Nord d'Irlande eſt montée à un tel point, qu'il n'y a point de Provinces de la même étendue qui puiſſent ſe vanter d'en faire en une année une ſi grande quantité.

L'on écrit de Guerneſey, que l'on y a établi depuis peu deux diſtilleries pour fournir aux Pêcheurs de Terre-Neuve.

Pluſieurs perſonnes expertes dans l'art de faire & de ſouffler le verre, ſe préparent pour aller à la Nouvelle-York ; elles ſont encouragées par de grandes promeſſes ; l'on y établit une verrerie dont on attend de grands avantages.

Il eſt arrivé un ordre d'engager un certain nombre de Briquetiers pour le Sénégal.

On écrit de la Jamaïque qu'il s'y eſt trouvé cet été plus de 14 Vaiſſeaux Eſpagnols qui étaient venus de différentes parties du continent pour charger des marchandiſes Anglaiſes dans les différens Ports de cette Iſle, & que les Habitans recouvrent ce précieux commerce à meſure qu'on reprime les extorſions des Officiers des Vaiſſeaux du Roi.

On dit que par l'établiſſement des Manufactures dans la Nouvelle-York, les Habitans de cette Province peuvent épargner annuellement 200000 ℔ ſterl.

De Minorque.

Depuis l'encouragement donné pour la culture du chanvre & du lin, on a établi dans Minorque des Manufactures de cordages dont on embarque une grande quantité pour les Ports voiſins dans la Méditerrannée. La récolte des grains a manqué dans cette Iſle.

RÉPONSE

*De M. l'Abbé B***. à la lettre de M. du Carne, Maître de Forge de Trelon, inſérée dans la Gazette du Commerce, N°. 83.*

Monsieur,

Je dois commencer par convenir avec vous, que dans tout ce que j'ai lu d'écrits qui ont été publiés, ſur les deux claſſes d'hommes qu'on a diſtinguées dans la Nation, & qu'on a qualifiées l'une *productive*, l'autre *ſtérile*, cette derniere n'a pas été effectivement comparée à l'ivraie ; mais on a ſi fort exalté la ſupériorité de la premiere, & mis l'autre ſi tort au deſſous, que j'ai cru pouvoir dire, non qu'elle avait été qualifiée, *Mais* (& ce ſont mes propres expreſſions) *qu'on m'avait amené à penſer que tous ceux qui ne cultivent pas le ſol, ſont à peu près des plantes paraſiſtes, qui, comme l'ivraie, ne ſont bonnes qu'à être jettées au feu.* Si cette expreſſion vous choque, ſupprimons là Monſieur, & renfermons-nous dans celle de claſſe ſtérile, qui ſuivant la définition du Dictionnaire de Trevoux ſignifie *une choſe qui ne rapporte point de fruit, qui ne produit rien* ; ainſi, Monſieur, je le répête d'après MM. les Métaphyſiciens ; ceux des ſujets du Roi qui ne cultivent pas le ſol, ſont (*non de l'ivraie*) mais une claſſe ſtérile d'hommes qui ne rapporte point de fruit, qui ne produit rien ; d'où vous tirez cette conſéquence, que le commerce & l'induſtrie ſont purement & ſimplement utiles & ſimples agens néceſſaires, & qu'ils doivent être affranchis de toute impoſition quelconque.

Mais de bonne foi, Monſieur, cette logique vous ſatisfait-elle ? Concevez-vous qu'une même choſe puiſſe ne rapporter point de fruit, ne produire rien, & cependant être utile & agent néceſſaire ? Concluons plutôt, vous & moi, Monſieur, que nous nous perdons dans les raiſonnemens de ces Meſſieurs, qu'ils nous forcent par leur métaphyſique à mettre leur queſtion dans le rang des choſes incompréhenſibles, & que ce n'eſt qu'en la ſimplifiant qu'on peut parvenir à la réſoudre.

Je crois encore mon problême propre

à opérer cet effet, parce qu'il me paraît impoſſible de concevoir, que mon plant de mûriers puiſſe être chargé de tout ce que doivent contribuer aux charges de l'État, tous les agents qui concourront pour tirer parti de mes feuilles en ſoignant les vers à ſoie, dévidant les cocons, préparant les ſoies, fabriquant les étoffes, les exportant, & nous rapportant de l'or & de l'argent de l'Amérique, ou des productions du Nord, que la nature nous a refuſées en aſſez grande quantité pour fournir à tous nos beſoins.

Je conviens avec vous, Monſieur, que mon ſol planté de mûriers, pourra (comme vous dites) être impoſé à 2 ou à 10; mais il ne peut être impoſé équitablement, qu'en proportion de ſon premier produit: le produit & la vente de mes feuilles, toute autre valeur que celle-là, & le fruit, non de la culture, mais de l'induſtrie, que vous, Monſieur, & Meſſieurs les Métaphyſiciens, ne voulez pas impoſer; ainſi d'après vous-mêmes, de deux choſes l'une, ou je ſerai impoſé infiniment au-deſſus de mes moyens de ſupporter l'impoſition, ou l'État perdra la portion dont doivent contribuer à ces charges tous ceux qui trouveront leur ſubſiſtance, leur bien-être & du lucre dans la multitude d'opérations réſultant de mon plant de mûriers; & cependant tous les agens (prétendus ſtériles) jouiront comme moi de la ſureté, de la protection, des douceurs & des faveurs qu'un Gouvernement éclairé & équitable doit à tous les ſujets ſans exception.

Vous croyez, Monſieur, me ramener à vos principes, mais j'en ſuis au contraire ſi éloigné, que je ne crois pas qu'il y ait un ſeul des Sujets du Roi de l'un ou de l'autre ſexe, qui doive être rangé dans la claſſe ſtérile, ni diſpenſé de contribuer aux charges de l'État; je crois même qu'une claſſe d'hommes ou de femmes réputée ſtérile, eſt un être de raiſon qui n'exiſte ni en France, ni en aucun État policé, parce qu'il n'eſt ni homme, ni femme qui ne contribue en quelque maniere au bien de la ſociété générale, puiſque les plus inutiles ſont conſommateurs, qu'à ce ſeul titre, ils ſont néceſſaires pour ſoutenir la valeur des productions du ſol, & que la multitude d'hommes eſt effectivement ce qui conſtitue la force d'un État, par la réunion des moyens de tous les individus qui le compoſent.

Mes principes ſont ſimples, ils ſont clairs & me paraiſſent ſi lumineux, que je ne conçois pas qu'on puiſſe ſe refuſer à leur évidence, en politique comme en morale.

Tout Gouvernement, ſoit qu'il ſoit géré par un ſeul ou par pluſieurs, eſt une Société d'individus de tous états, ſexe, âge & conditions, qui tous concourent & doivent concourir au bien général, à proportion de leur intelligence, de leurs moyens & de leur induſtrie; tous profitent & doivent profiter en proportion de leur état, de la protection & de la ſureté que le Gouvernement leur doit; tous ont (chacun ſuivant ſa poſition) un égal intérêt de fournir à l'État les moyens de ſubvenir aux frais néceſſaires, pour que la protection ſoit ſuffiſante, & la ſureté entiere. Le poſſeſſeur du plus vaſte domaine, celui de la plus chetive cabane, le miſérable qui n'a ni feu ni lieu, celui qui n'a de reſſource que dans ſon induſtrie ou dans la force de ſes bras pour alimenter ou vêtir ſa famille & lui-même, tous ont droit de reclamer la protection & la ſureté; tous doivent contribuer à proportion de leurs moyens pour mettre le Souverain en état de leur procurer l'un & l'autre.

Mais ſi ces principes ſont, comme je le crois, inconteſtables, au lieu de nos diſcuſſions futiles, que les gens éclairés & les bons Citoyens s'occupent à chercher les moyens d'établir les contributions, de maniere qu'elles ne peſent pas plus, ſur une claſſe ou ordre de Sujets que ſur une autre; qu'elle peſe moins en proportion ſur ceux, qui n'ayant point de domaine, tiennent moins au ſol, mais qu'on n'imagine pas qu'il y en ait un grand nombre qui n'y tient point du tout, comme le ſerait une claſſe purement ſtérile. Sans compter tous ceux qui poſſédent quelque portion grande ou petite du ſol, combien d'autres qui tiennent à ceux-ci par le ſang, par l'amitié ou par le beſoin. Le plus grand nombre de ce qui reſte n'eſt pas pour cela indifférent pour la patrie, il y tient par des liens, qui pour n'être pas apparens, n'en ſont pas moins forts; l'habitude, la coutume, le langage fixent les hommes dans leur domi-

cile; & ceux même que leur fortune, leur religion ou d'autres circonſtances retiennent hors de leur patrie, ſoupirent en y penſant, & la rendent encore chere à leurs enfans. Que les bons Citoyens s'attachent donc, je le répête, à propoſer ou inſpirer les moyens d'aſſeoir les contributions néceſſaires, dans une proportion équitable, & ſur-tout de diminuer les frais de la levée des impôts, mais qu'on ne s'attende pas à parvenir à l'un ni à l'autre avec une préciſion mathématique qui n'eſt pas dans la nature. Qu'on penſe principalement à alléger autant qu'il eſt poſſible le poids de la portion qu'en doivent ſupporter les miſérables; que ceux d'un état au-deſſus en paient leur part auſſi équitablement qu'il ſera poſſible, & que le faix dont on allégera les pauvres, ſoit ajouté à celui des riches & des opulens.

En agiſſant d'après ces principes, que j'appelle & que je crois fondamentaux, je vois renaître l'amour de la patrie & toutes les vertus qui y ont leur ſource. J'eſpere que la faim des richeſſes deviendra moins âpre, & je me flatte que le luxe déſordonné & la dépravation des mœurs ſe contiendront dans des bornes plus circonſcrites, & que la gloire de la Monarchie & du Souverain, appellé Bien-aimé par la proclamation unanime de ſes Sujets, montera au faîte de la Puiſſance, qui eſt le but où tendent les ſages Miniſtres qui aident le Monarque à ſupporter les rênes du Gouvernement d'une Nation, qui ne le céde à aucune autre, pour la valeur, l'induſtrie & l'intelligence; qui habite le ſol le plus fertile de la terre, & qui s'eſt depuis ſon origine diſtinguée par un attachement inviolable pour le ſang de ſes Souverains. (*a*)

J'ai l'honneur d'être, *&c.*

DE LA ROCHELLE, *le 25 Octobre 1766.*

Quoi qu'on ait récolté plus de vin que l'année derniere, on craint qu'il ne ſe faſſe pas plus d'eau-de-vie, parce que le vin n'a pas tant de force qu'on s'en était d'abord flatté.

Le fret pour Livourne eſt monté à 65 ℔ par tonneau de froment; & cette denrée a valu le dernier marché 206 ℔; le ſeigle, de 153 à 156 ℔; l'orge, de 115 à 118 ℔; le baillarge, de 120 à 123 ℔; l'avoine, de 78 à 80 ℔.

Le ſel de l'Iſle de Ré ſe vend 730 ℔; celui de chaudiere de Seudres, 800 ℔.

L'eau-de-vie de la Rochelle vaut 108 ℔; celle de Cognac, 106 ℔; celle de Ré, 102 ℔; celle de Seudres & d'Oleron, 100 ℔.

L'indigo cuivré, 5 ℔; le café de S^t. Domingue, de 12 ß 6 d. à 14 ß. Il y a ſi peu de ſucre que le cours n'en eſt pas fixe.

CHANGES A PARIS.

O. 1766.	*Jeudi 30.*	*Ven. 31.*	*S. 1^er. N.*
Amſterdam.	55 3/4 . .	. . . .	. . . .
Londres. .	32 1/8 . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	169 3/4 . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 3 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 1 . .	. . . .	. . .
Livourne. .	93 . .	. . . .	. . . .
Lyon Saint.	1 p 0/0 p^e	. . . .	. . . .

FINANCES.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,
Du 20 Septembre 1766.

Qui proroge juſqu'au premier Janvier 1767, le délai fixé au premier Avril 1766, par celui du 2 Octobre 1765, pour la repréſentation des titres des créanciers des Colonies, pour dépenſes antérieures au premier Janvier 1760.

LE Roi s'étant fait repréſenter l'Arrêt rendu en ſon Conſeil le 2 Octobre 1765, par lequel Sa Majeſté a ordonné que les créanciers des Colonies, autres que celle du Canada, pour dépenſes antérieures au 1^er.

(a) *Un Anonyme qui ſigne L. N. nous a envoyé une Réponſe à la premiere lettre de M. l'Ab. B. Nous la publierons dans le courant du mois.*

Janvier 1760, seraient tenus de se pourvoir incessamment pardevant les Ordonnateurs de la Marine & des Colonies, à l'effet d'obtenir les ordonnances du montant de leurs créances, conformément à l'Arrêt du 15 Juillet 1763; lesquelles ordonnances ils remettraient aux Trésoriers généraux des Colonies, chacun pour leurs exercices, avec quittances suffisantes, pour être converties en leurs reconnaissances, ainsi qu'il était ordonné par ledit Arrêt, & ce avant le 1^er. Avril de la présente année; passé lequel temps, ils n'y seraient plus reçus, & demeureroient déchus de leurs créances: & Sa Majesté étant informée que l'éloignement de la résidence, & différentes circonstances particulieres n'ont pas permis à quelques-uns desdits Créanciers, de satisfaire au délai fixé par l'Arrêt dudit jour 2 Octobre 1765, Elle a pensé qu'il était de sa bonté de ne pas user encore de la rigueur des dispositions dudit Arrêt, & de proroger ledit délai. A quoi voulant pourvoir: oui le rapport du sieur Del'Averdy, Conseiller ordinaire, & au Conseil royal, Contrôleur général des finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a prorogé & proroge jusqu'au 1^er. Janvier prochain, le délai fixé jusqu'au 1^er. Avril dernier, par l'Arrêt du 2 Octobre 1765. Veut Sa Majesté, que passé ledit jour, ceux desdits créanciers qui n'auront pas rapporté les ordonnances des Ordonnateurs de la Marine & des Colonies, & leurs quittances aux Trésoriers généraux des Colonies, pour être converties en reconnaissances desdits Trésoriers, suivant l'Arrêt du 15 Juillet 1763, soient & demeurent déchus de leurs créances: faisant défenses auxdits Trésoriers généraux, de délivrer leurs reconnaissances passé ledit jour 1^er. Janvier 1767, à peine d'en répondre en leur propre & privé nom; & pour constater le montant des reconnaissances par eux délivrées, lesdits Trésoriers seront tenus de remettre audit jour 1^er. Janvier 1767, tant au Secrétaire d'État ayant le département de la Marine, qu'au Contrôleur général des finances, des états par eux certifiés véritables, séparés pour chaque exercice, de celles qu'ils auront délivrées jusqu'audit jour; du montant desquels états, ils seront tenus de faire recette dans les comptes qu'ils rendront des mêmes exercices: N'entendant Sa Majesté comprendre dans les dispositions du présent Arrêt, les créances relatives aux dépenses faites depuis le 1^er. Janvier 1760, au paiement desquelles il a été pourvu par l'Arrêt du 29 Août 1765. FAIT au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Compiegne le vingt Septembre mil sept cent soixante-six. *Signé* LE DUC DE PRASLIN.

Paiement des Rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Nov.
Deschamps,	5^e.	J.	7
Gaultier,	8^e.	L.	5
De la charmotte,	30^e.	J.	7
Canut,	31^e.	L.	5
Guidy,	34^e.	L.	7
d'Eaubonne,	37^e.	L.	5
Nau,	41^e.	toutes let.	4
Nau de S^te. M.	43^e.	L.	6
De S^te. Luce,	47^e.	toutes let.	6
De Lauge,	48^e.	L.	6
De S^t. Janvier,	55^e.	J.	6
Desplaces,	61^e.	Z.	5

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1766.	*Jeudi 30.*	*Vendredi 31.*	*Sam. 1^er. Nov.*
Ac. des Indes.		1307 ½	
Emp. de la Com.	419		
Prom. à 5 p %.	20	20	
Prom. à 4 p %.	37	37	
Ac. des Fermes.	820. 22 ½	822 ½	
Amortissement.			
2 s. p. l. du Dix.			
3^e. Loterie.	24. 13^e. 29.		
Annuités.		400	
Coup. d'An.	77	77	FESTE.
Emp. de 50 mil.	22 ½	22 ½	
Emp. de 30 mil.	28	27 ½	
Col. 1759.			
Canada.	30. 30 ½	30. 30 ½	
4^e. L. Epoques.	24 ½	24	
Nouette.	26. A. 28. J. 29 ½	25 ½ 5 m. 26 ½ A. 27 ½	
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p %.			
3 p % sur les Cui.			
Languedoc			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 88.

De St. Domingue.

Prix *des Marchandiſes de la Colonie.*

Aux Cayes, le premier Juin 1766, le ſucre brut, de 20 à 22 liv.; l'indigo bleu, 6 liv. 10 ſols; le cuivré, de 5 à 5 liv. 10 ſols; le café, 15 ſols; le coton, de 170 à 180 liv,; le caret, 12 liv. *la livre.*

Au Port au Prince, le 11 du même mois, le ſucre blanc, de 50 à 60 liv.; le commun, de 36 à 48 liv.; le brut, de 23 à 24 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le café, de 15 à 16 ſols 6 den.; le coton, de 180 à 185 liv.; les piaſtres gourdes, 34 à 35 pour cent.

A Leogane, le même jour, le ſucre blanc, de 48 à 60 liv.; le commun, de 30 à 45 liv.; le brut, de 23 à 24 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le café nouveau, de 15 à 16 ſols; le vieux, 14 ſols; le coton, de 180 à 185 liv.

A Saint Marc, le 13 Juin, le ſucre blanc, premiere qualité, de 55 à 60 liv.; le commun, de 40 à 45 liv.; le brut, 25 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le café nouveau, de 15 ſols 6 den. à 16 ſols; le coton, de 180 à 185 livres.

Au Cap, le 18 Juin, le ſucre blanc, de 52 à 66 liv.; le commun, de 38 à 50 liv.; le brut, de 20 à 28 liv.; l'indigo bleu, de 7 à 8 liv.; le cuivré, de 6 à 6 liv. 15 ſols; le café nouveau, de 16 à 17 ſols; le vieux, de 14 à 15 ſols; le coton, de 200 à 205 liv.; les cuirs, de 7 à 9 liv.

Prix *des marchandiſes de France.*

Aux Cayes, le premier Juin 1766, le vin vieux, 250 liv.; le vin nouveau, 200 liv.; la farine de Moiſſac fraîche, 100 liv.; la commune, 80 liv.; le beurre, 30 ſols; la chandelle, 30 ſols; le ſavon, 70 livres.

Au Port au Prince, le 11 Juin, le vin vieux, de 200 à 240 liv.; le nouveau, de 150 à 160 liv.; la farine de Moiſſac, de 90 à 100 liv; la commune, de 60 à 65 liv.; le bœuf d'Irlande, de 65 à 70 liv.; le beurre, de 15 à 18 ſols; la chandelle, 25 ſols; l'huile de Provence, de 18 à 21 liv.; le ſavon, 60 livres.

A Leogane, le même jour, le vin vieux, 200 liv.; le nouveau, 180 liv.; la farine de Moiſſac, 90 liv.; le ſavon, 70 livres.

A Saint Marc, le 13 Juin, le vin vieux, 200 liv.; le nouveau, 180 liv.; la farine de Moiſſac, de 75 à 80 livres.

Au Cap, le vin vieux, de 180 à 230 liv.; le nouveau, de 110 à 160 liv.; la farine de Moiſſac fraîche, de 100 à 110 liv.; la farine de Normandie, de 80 à 90 liv.; le bœuf, de 66 à 72 liv.; le beurre, 15 ſols; le petit ſalé, de 24 à 30 liv.; l'huile de Provence, 24 liv.; l'huile d'Orléans, de 36 à 42 liv.; le ſavon, de 72 à 80 liv.

Cours du fret.

Aux Cayes, le ſucre, 12 den.; l'indigo, 18 den.; le café, de 12 à 14 den.; le coton, de 30 à 36 deniers.

Au Port au Prince, le ſucre blanc, de 12 à 13 den.; le brut, de 14 à 15 den; l'indigo, de 24 à 30 den.; le café, de 15 à 18 den.; le coton, de 50 à 54 deniers.

A Leogane, le ſucre, de 13 à 14 den.; l'indigo, de 24 à 30 den.; le café, de 15 à 18 den.; le coton, de 50 à 54 den.

A Saint Marc, le ſucre blanc, 15 den.; le brut, 18 den.; l'indigo, de 30 à 36 den.; le café, 18 den., en ſacs, 15 den.; le coton, de 48 à 51 den.

Au Cap, le ſucre blanc, de 8 à 10 den.; le brut, de 10 à 12 den.; l'indigo, 18 den.; le café, de 13 à 14 den.; le coton, de 24 à 30 den.; & pour le Havre 36 deniers.

De l'Orient, *le 19. Octobre 1766.*

Le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Bertin*, a mis à la voile pour aller à Cadix, aux iſles de France, à Pondicheri & à la Chine.

De Bordeaux, *le 24 Octobre 1766.*

Prix courant de quelques denrées.

Celles de l'Amérique ſont au même prix que la ſemaine précédente.

Le 23 Octobre 1766, le froment fin premiere qualité, de 13 l. 15 ſols à 14 l.; le froment or-

dinaire, de 12 liv. 10 sols à 13 liv.; le beau commun, 11 liv. 10 sols; le seigle du Pays, 8 liv. 10 sols; le seigle de Bretagne, 8 liv.; celui de Dantzick, 7 liv. 10 sols; les feves, 8 liv. 10 sols; le bled d'Espagne, 7 liv.

Les eaux-de-vie le même jour, 125 liv. les 32 veltes.

Arrivée de Navires.

Du 16 au 22 Octobre, il est entré dans le Port de Bordeaux les Navires l'*Aimable Rose*, de Bordeaux, Capitaine *Boy*; la *Rose Elisabeth*, Capitaine *Manpetit*; l'*Américaine*, Capitaine *Boudet*; la *Chaste Marie*, Capitaine *Sibrou*; & la *Ville de Leogane*, Capitaine *Hermand*, venants le premier du Cap, le deuxiéme de Saint Domingue, le troisiéme de Saint Louis, le quatriéme de la Martinique, & le cinquiéme de la Guadaloupe, chargés de sucre, de café, d'indigo & de coton.

De Marseille, *le* 20 *Octobre* 1766.

Arrivée de Navires.

Du 13 au 20 Octobre 1766, il est entré dans ce Port 52 Bâtimens Français, & 17 Etrangers. Des premiers, le Navire l'*Anne Sophie*, Cap. *Ant. Laville* de Toulon, venait du Port au Prince chargé de sucre, d'indigo, de café & de coton. Les 68 autres venaient de Terre Neuve, de Damiette, de Constantinople, de Patras, de Georgenti, de Malthe, de Tetouan, de Majorque, de Palamos, de Pietra Negra, de la Prie, de Saint Faliou, de Messine, de Palerme, de Naples, de l'Isle Dodin, de l'Escale, de Livourne, d'Ancone, de Melasse, d'Araisse, de Nice, d'Hyeres, de Frejus, d'Aiguemortes, de Cette, de Canet en Roussillon, d'Agde, de Narbonne, de Cannes, d'Arles, de la Ciotat & de Toulon, chargés de morues, de poisson salé, de soufre, de soude, d'huile, de bled, de seigle, de riz & de légumes pour cette Ville & pour Toulon.

Départ de Navires.

Il est sorti du même Port dans le même espace de temps, 39 Bâtimens Français & 6 Etrangers. Des premiers les Navires le *Postillon*, Capitaine *Fugeiret* de Marseille, allait à la Martinique; l'*Aurore*, Capitaine *Pierre Boze* de la Ciotat, allait au Port au Prince; le *Duc de Choiseuil*, Capitaine *Etienne Eydin* de Cassis, allait au Cap; les autres allaient à Toulon, à Arles, à Saint Tropès, à Agde, à Frejus, à Cette, à Martigues, à Nice, à Antibes, à Gênes, en Corse, à Bormes, à Luan, à Civita Vecchia, à Palerme, à Mahon, à Senari, en Barbarie, au Levant, en Morée, à Bayonne à Bordeaux, à Rouen, & à Dunkerque, chargés de diverses marchandises.

De Honfleur, *le* 18 *Oct.* 1766.

Le Navire l'*Inconstante*, Capitaine *Guerrier*, parti de ce Port pour la traite, a été forcé de relâcher à cause d'une voye d'eau qui s'est faite; on espere qu'il remettra incessamment à la voile.

Arrivée de Navires.

Du 21 au 26 Octobre 1766, il est entré dans ce Port les Navires le *Printemps*, de 350 ton- Capitaine *Berneval*, venant du Cap chargé de 359 bariques de sucre brut, 25 bariques de sucre terré, 37 boucauts 19 bariques 5 tierçons 211 quarts 22 sacs de café, 63 balles 10 ballots de coton, 211 buches de bois de gayac, 3000 *liv.* de casse, 3 caisses de liqueurs, 3 caisses 2 barils de confitures; le *Comte d'Estaing*, de 300 tonneaux, venant de Bordeaux chargé de vin; le *Saint Pierre*, Capitaine *Tancret* de Grandville, venant du Banc de Terre Neuve avec 6 milliers de morues vertes, & 3 Barques Bretonnes chargées de sel pour la Ferme.

Du Havre, *le* 26 *Octobre* 1766.

Arrivée de Navires.

Le 24 Octobre 1766, il est entré dans ce Port le Navire le *Saint Charles*, Capitaine le *Normand* de Rouen, chargé d'eau-de-vie, pour le Havre & pour Rouen; & le Navire la *Bien Aimée Françoise*, Capitaine le *Sage* du Havre, venant du Cap d'où il était parti le 19 Août. Sa cargaison & celles des Navires, l'*Harmonie*, l'*Aimable Genevieve* & la *Jeune Victoire*, dont l'arrivée a été annoncée dans la derniere feuille, consistent en 594 bariques, 6 tierçons, 25 quarts 1 caisse de sucre brut & terré; 100 boucauts, 124 bariques, 58 tierçons, 229 quarts, 286 sacs 1 caisse de café; 6 boucauts, 16 bariques, 23 tierçons, 97 quarts 1 baril, 2 ancres d'indigo; 440 balles, ballots & ballotins de coton en laine, & en graine; 177 cuirs en poil, 9 madriers de bois d'acajou; 460 buches & 45 milliers de bois de campêche; 17 dents de morphil, du syrop, des confitures & des liqueurs.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traversiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Samedi 8 Novembre.

AGRICULTURE.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLAIS,
Du 20 Oct. 1766.

*État des frais payés aux Boulangers en Angleterre, pour leur ſalaire, &c. pour cuire un quarter de froment à différentes époques, tiré de l'*Artachthon, *de* Penkethmon *ou du traité qu'il a compoſé ſur ce ſujet, publié par permiſſion expreſſe du Conſeil privé en 1638, & réimprimé depuis peu.*

L'An 1266, quand le prix du froment était de 12 deniers par quarter, ce qui était égal à 3 ſchellings d'aujourd'hui :

	D.	Q.
On payait au Boulanger pour trois Domeſtiques.	1	2
Pour 2 Garçons.		2
Sel.		2
Chandelle.		1
La levure.		2
Bois.	2	
Son chien.		2
Deux pains & le ſon.		2
TOTAL.	6	1

Sous le regne d'Edouard I. ſuivant l'ancien livre qui fixait & déterminait le poids du pain, relativement aux ſtatuts de Winchester, le Boul. était payé ainſi :

	D.	Q.
Pour moudre & enfourner. . .	3	
Bois.	3	
Domeſtiques	3	2
Deux apprentifs.	1	2
Sel.		2
Levure.		2
Chandelle		2
Nourriture d'un chien.		2
Son		
TOTAL.	1ß	1d.

L'an 1495, ainſi que le livre ci-deſſus en fait foi, quand le froment de la premiere qualité était vendu 7 ß le quarter, celui de la ſeconde 6 ß 6 d., & celui de la troiſiéme 6 ß, on payait au Boulanger :

	D.	Q.
Pour four & bois.	7	
Au Meûnier.	2	
Deux Compagnons & 2 apprentifs.	6	2
Sel, levure, chandelle & corde pour attacher les ſacs.	5	
Pour l'entretien commun de lui & de ſa femme, ſa maiſon, un chien & un chat.	4	
Et tout le ſon à ſon profit.		
TOTAL.	2ß	

Le 2 Juin 1592, un Juré a repréſenté aux Commiſſionnaires établis pour la table de Sa Majeſté, que dans les marchés près de Londres, on vendait le froment de la premiere qualité 21 ß 4 d. le quarter, celui de la ſeconde, 18 ß 8 d., & celui de la troiſiéme 16 ß, & qu'on devait payer aux Boulangers dans la Ville & aux environs de Londres, pour un quarter de froment, 6 ß 10 d. qui étaient accordés dans ce temps

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

là par les Commis ſuſdits, à cauſe du prix exceſſif de toutes choſes.

	ß.	d.
Les frais étaient pour chauffage. .		6
Deux Compagnons & 2 Apprentifs.	1	8
Levain.	1	
Chandelle & ſel.		4
Pour ſon entretien, celui de ſa femme, de ſes enfans, & le loyer de ſa maiſon	2	ß
Le ſalaire du Meûnier.	1	4
TOTAL.	6	10

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages du 15 Sept. au 15 Oct. dans les GE'NE'RALITE'S de

RIOM.			GRENOBLE.			LIMOGES.			ROUEN.		
LIEUX des Marchés.	PRIX.		LIEUX des Marchés.	PRIX.		LIEUX des Marchés.	PRIX.		LIEUX des Marchés.	PRIX.	
	l.	s. d.		l.	s. d.		l.	s. d.		l.	s. d.
Aurillac.	29	6 6	Briançon.	27	11 3	Angoulême.	23	3	Andely.	20	10
Brioude.	21*	5 4	Buis.	31					Caudebec.	22	19 3
Clermont	21	13 6	Creſt.	33	15				Dieppe.	25	14 8
Iſſoire.	21	18 6	Embrun.	27	3 9	Bourganeuf.	27*	1 4	Eu.	23	11 2
Mauriac.	24*		Gap.	25*					Evreux.	19	17 6
RIOM.	21	9 2	GRENOBLE.	34*	5 8	Brive.			Giſors.	15*	17
St. Flour.	23		Montelimart.	31	17				Havre.	24	
			Romans.	33	15	LIMOGES.	21*		Lions.	21	
			Valence.	31	8 4				Magny.	20	3 9
			Vienne.	28	16	Tulle.	24	14 4	Neufchatel.	20	2 6
									Pont-Audemer.	28*	7 2
									Pont-de l'Arche.	23	
									Pont-l'Ev.	23	
									ROUEN.	21	14 4
PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.		
From. le ſep.	23	4 8	From. le ſep.	30	9 2	From. le ſep.	23	19 8	From. le ſep.	22	2 11
Pain la liv.		3 2	Pain la liv.		3 4	Pain la liv.		2 8	Pain la liv.		2 9
Avoine le ſ.	6	2	Avoine le ſ.	8	1	Avoine le ſ.	5	15 11	Avoine le ſ.	6	11 3
Foin le quint.	1	15 8	Foin le quint.	2	11 7	Foin le q.	1	12	Foin le q.	1	14
Paille le q.		19 7	Paille le q.	1	5 2	Paille le q.		16 7	Paille le q.	1	6 9

DE MACON, *le 27 Octobre 1766.*

Depuis 10 ou 12 jours nos vendanges ſont finies pour le blanc & le rouge. La quantité a été très-médiocre. En général on n'a fait qu'un quart d'année, & dans les meilleurs crus on a fait moins d'un quart. On aſſure que la qualité des vins eſt parfaite; ils ſont vineux & très-colorés, ce qui eſt d'un fort bon augure; cependant on leur trouve actuellement un peu de verd & d'âpreté, & ils ne ſont point agréables au gout; mais il y a lieu de croire que ces défauts ne ſubſiſteront pas.

Les prix ne ſont point encore décidés; les plus communs en rouge s'enlevent ſur le *paſquier* ou marché commun, à 60, 70 & 80 ℔ la botte. Les blancs s'y vendent juſqu'à 90 & 100 ℔.

D'ANGERS, *le 22 Octobre 1766.*

Les vendanges ne ſont point encore commencées dans toutes les Paroiſſes circonvoiſines. Les apparences ne ſont pas favorables, & on craint de faire une mauvaiſe récolte.

DE CHATEAULIN, *Évêché de Quimper.*

Depuis environ ſept ou huit ans, on a défriché dans ce canton une grande étendue de terrein qui était inculte, mais il en reſte encore beaucoup en friche, & ſur-tout dans les montagnes. On pourrait tirer un grand parti de ces terreins, ſi le pays était plus commerçant & plus peuplé. Il ſerait donc à deſirer, que pour défricher ces terres, on y établit quelques familles étrangeres. A une demi-lieue de Chateaulin on trouve un petit Port de mer nommé Port-Launay, qu'on pourrait rendre très-utile pour le Pays; ce ſerait un débouché qui rendrait le canton plus commerçant & plus peuplé. Il ne s'y fait actuellement d'autre commerce que celui des ardoiſes du pays, qui ſont très-belles & très-fines, & des bois de conſtruction & de chauffage pour Breſt.

Il y a encore dans ce pays une riviere aſſez conſidérable nommée Daulne ou *Aven*. Elle prend ſa ſource à Carhaix, paſſe auprès de Château-Neuf du Faon, traverſe Chateaulin, va ſe rendre à Port-Launay, & de-là à la rade de Breſt. On a ſouvent propoſé de rendre cette riviere navigable, mais les frais conſidérables qu'entrainait l'exécution d'un pareil projet, en ont ſuſpendu juſqu'à préſent l'entrepriſe.

Ou eſt perſuadé qu'il ſe trouverait dans nos montagnes pluſieurs mines; il y avait même anciennement des mines de fer qui ont été abandonnées. Il ſerait avantageux pour la Province que quelqu'un fût en état de les exploiter.

SUITE *de la collection des plantes imprimées en couleur avec leurs fleurs, leurs fruits, leurs graines, leurs feuilles & leurs racines, par M. Gautier d'Agoty.*

Les Botaniſtes anciens ne ſe ſont attachés qu'aux plantes utiles à la Médecine & aux Arts. Théophraſte, Dioſcoride & Pline ont traité de toutes celles qui étaient connues de leur temps, & les ont diviſées pour l'étude de la médecine; mais leurs diviſions ne ſont pas capables d'apprendre à les connaître; elles ne ſervent qu'à apprendre leurs vertus. Il y a trois ſortes d'étude dans la botanique; 1°. Celle de la connaiſſance des plantes. 2°. Celle de leurs vertus, 3°. L'étude phyſique de leur génération: celle-ci fait la partie curieuſe des plantes; les premieres parties de leur étude ſont les parties utiles.

L'étude médicale des plantes eſt aſſez connue. M. Tournefort & M. Linneus ont parfaitement développé l'étude curieuſe de leur fructification; ils en ont formé des claſſes pour apprendre à diſtinguer les plantes par la forme de leurs fleurs & le nombre de leurs étamines. On ne peut rien ajouter à leurs recherches. Mais les plantes ne ſont pas toujours en fleurs, & il faut néceſſairement les connaître par les autres parties qui les compoſent. L'étude de leur connaiſſance eſt fondée ſur la plante totale; de ſorte que cette étude ici reſte toujours imparfaite, & le peu qu'en ont écrit les Auteurs en les décrivant, eſt ſans ordre & fort confus, ſi on en excepte les fleurs & le fruit, comme nous venons de dire; on n'a du moins formé aucun ſyſtême pour connaître indépendamment des fleurs, les plantes en toutes ſaiſons; car décrire des plantes, ou former un ſyſtême général des plantes, ſont deux choſes bien différentes, c'eſt ce que l'on va obſerver.

SYSTÊME

Pour connaître les plantes dans leurs fleurs & dans leurs fruits, par leurs racines, leurs tiges & leurs feuilles.

RACINES.

Familles des plantes conſidérées par la forme de leurs racines.

1ere. Nodeuſes, l'iris, le roſeau, le gramen, *&c.*
2e. Tronçonnées; l'angelique, la grande conſoude, *&c.*
3e. Branchues; la lavande, le thim, *&c.*
4e. Spinacées; l'épinard, la leveſche, *&c.*

5^e. Barbues ou chevelues ; les fromens, la corteuſe, *&c.*
6^e. Frangées, l'aſarine, l'ellébore, *&c.*
7^e. Bulbeuſes ; le ſafran, les oignons ; bulbeuſes & œuvées, l'ornithoaglon ; bulbeuſes & gouſſeuſes, l'ail, *&c.*
8^e. Tubéreuſes ; le glayeul, la tubéreuſe, le léontopetalon, *&c.*
9^e. Rapontiques & barbues, ou branchues ; la rhubarbe ; rapontiques & nodeuſes, le nunephar, *&c.*
10^e. Raphanes ; les raves, les navets, la pivoine mâle, *&c.*
11^e. Diaraphanes ; le gincin, le behen, la mandragore, *&c.*
12^e. Poliraphanes ; le faux aconit de Matthiole, l'aſphodèle, *&c.*
13^e. Teſticulaires ; le ſatirion, le nard de montagne, l'orchis, *&c.*
14^e. Glanduleuſes ; la philipendule, la petite chelidoine, l'ananthé.
15^e. Ventriculaires, la fève d'Égypte, le cyclamen, *&c.*
16^e. Traſſiques ; le ſouchet, le topinambourg, *&c.*
17^e. Dantaires & écailleuſes ; la dentaire, l'orobanche, l'herbe muſquée, *&c.*
18^e. Sepentines ; la falſe pareille, le glicirrhiza de matt. *&c.*
19^e. Vermiculaires ; le tuſſilage, la cordiale de matt. *&c.*
20^e. Aragneuſes & ſcorpieuſes ; l'aconit mineur de matt. l'aconit de pline, *&c.*
21^e. Pediculaires ou palmipedes ; en forme de pattes & ayant des pattes ; le palmachriſti de matt. le glayeul, *&c.*
22^e. Ridées ; la pédiculaire des prés, la bouquetine friſée, *&c.*

Toutes les plantes découvertes juſqu'à préſent, peuvent être rangées ſous ces vingt-deux familles.

EXTRAIT

D'un Mémoire ſur l'hydrophobie.

Tout ce qui peut jetter quelques rayons de lumiere ſur la nature de cette cruelle maladie, & ſur les moyens d'en faire ceſſer les funeſtes accidents, ne ſçaurait être trop public, & nous nous croyons donc autoriſés à donner l'extrait d'un Mémoire dont on pourra tirer des reſſources contre ce mal redoutable.

» La rage, ſuivant M.***, (*a*) eſt un » mouvement irrégulier & ſpaſmodique, » qui ſe paſſe principalement dans le genre » nerveux, qui étant irrité & agacé, enflâ- » me tous les ſolides ; d'où réſulte néceſſai- » rement un trouble dans la circulation. » Le nombre & la vehemence des ſymp- » tômes varient beaucoup ſelon la quantité » & l'activité du venin reçu, l'un & l'autre » augmentant dans les ſujets, premiére- » ment, à raiſon de leurs tempéraments, » & de la qualité du venin de l'animal qui a » mordu ; car on prétend, par exemple, » que le venin d'un loup enragé eſt plus » actif que celui d'un chien, & celui-ci plus » que celui d'un homme. Secondement, à » raiſon du ſexe : car dans les femmes hy- » drophobes en général, les accidens ſont » moins violens que dans les hommes.

M.*** décrit enſuite les autres accidens, & conclud que tous les déſordres de cette fâcheuſe maladie ne ſont occaſionnés que par l'introduction du venin ſur les nerfs & dans la lymphe.

Après ces détails il examine les ſentimens des Auteurs qui ont défini cette maladie, & les ſuccès des divers remedes qu'ils ont employés ; mais il les regarde comme inſuffiſans ; il paraît ſeulement adopter l'uſage des bains d'eau froide indiqués dans quelques Auteurs, tels qu'*Alin*, Médecin à Bordeaux, *Etmuler*, *Jacques Carenta*, *Verdries*, &c. & d'après de ſi bons guides, il les préfere aux bains de la mer. L'expérience l'a affermi dans cette opinion.

Appellé auprès d'un malade en qui tous les ſymptomes de la rage ſe manifeſtaient déjà, il le fit prendre, avec les précautions néceſſaires, par deux hommes forts, & le fit plonger dans une baignoire pleine d'eau froide. On eut beaucoup de peine à l'y contenir, & au bout d'une demi-heure on le remit dans ſon lit où il paſſa une nuit très-orageuſe. Le lendemain il fut replongé de nouveau dans l'eau froide où il reſta une heure ; même agitation, même trouble. Reporté dans ſon lit, il lui prit bientôt une ſueur qui fut beaucoup plus conſidé-

(a) *Le Médecin, Auteur de ce Mémoire, a jugé à propos de garder l'anonyme.*

rable que la premiere, & qui calma une partie des accidents. Le troiſiéme jour il fut moins agité dans le bain où il était reſté une heure & demie. Ce bain fut ſuivi d'une ſueur très-abondante après laquelle il prit du bouillon avec facilité. Les bains furent continués pendant onze jours, & le malade fut entiérement rétabli au bout d'un mois. Il jouit depuis trois ans d'une parfaite ſanté, & ne s'eſt jamais reſſenti de cette maladie.

M.*** attribue cette guériſon, 1°. A la ſurpriſe du malade qu'on précipite avec force dans l'eau froide; 2°. Au ſaiſiſſement qui ſuſpend l'activité du venin; 3°. A l'abondance des ſueurs qui détendent le tiſſu cellulaire & expulſent l'humeur. L'Auteur termine ſon Mémoire par conclure que le meilleur & le plus ſûr remede contre l'hydrophobie, eſt le bain d'eau froide.

Annonces de Livres.

Eſſais ſur les maladies contagieuſes du bétail avec les moyens de les prévenir & d'y remédier efficacement, par M. Clerc, ancien Médecin des Armées du Roi en Allemagne, Membre de l'Académie Impériale des Sciences de Petersbourg, *&c.* Paris, chez Tilliard, quay des Auguſtins 1766, brochure in-12 de 64 p. prix, 15 ß.

On ſçait combien les ouvrages en ce genre ſont utiles; mais il eſt à deſirer qu'ils ſoient plus fondés ſur la pratique que ſur la theorie. Celui que nous annonçons eſt une ſuite d'obſervations confirmées par les plus grands ſuccès.

Le parfait Bouvier, ou inſtruction concernant la connaiſſance des bœufs & des vaches, leur âge, maladies & ſymptômes, avec les remedes les plus expérimentés. On y a joint deux traités, un ſur les moutons & l'autre ſur les porcs, avec pluſieurs remedes pour les maladies des chevaux: Rouen, chez la veuve Beſongne, vol. in-12. Prix, 1 # 10 ß, relié.

A V I S.

Une très-belle pepiniere de 5 années à vendre. Il y a plus de 600 pieds très-propres à être tranſplantés. Il faut s'adreſſer à P. Boiſſy, à la Terre de M. d'Ecouché, ſiſe au haut de la Terre de Canteleu, près de Rouen.

Autre de beaux tilleuls, d'ormes & freſnes, de 6 à 7 ans, près de Gaillon. Il faut s'adreſſer à M. Dumontmérel, à ſa terre à S. Aubin, près de Gaillon en Normandie.

C O M M E R C E.

Extrait des Papiers Anglais. (a)

M. En inſérant les queſtions ſuivantes qui ont déjà été préſentées au public en 1755, pour appuyer les objections qu'on avait élevées contre la patente d'établiſſement de la Compagnie des Indes orientales, & contre ſa maniere de commercer, vous pouvez empêcher la ruine de mille particuliers dont il ne tiendra pas aux Courtiers de venir à bout, en exagérant, comme ils font aujourd'hui, les avantages douteux remportés dans l'Inde, & vous obligerez ſenſiblement votre, *&c.*

On demande s'il ne conſte pas par les regiſtres de la Douane & par ceux de la Compagnie, que les trois quarts de l'importation ſont conſommés en Angleterre?

Si le quatriéme reſtant qui paraît être tranſporté à l'Étranger ne conſiſte pas en caffé, poivre & en indiennes groſſieres qui ont de la peine à dédommager la Compagnie de l'achat du fret des Vaiſſeaux & autres frais qu'elle eſt obligée de faire pour les apporter des Indes?

S'il ne s'enſuit pas naturellement que cette Compagnie excluſive tire tous ſes profits des Anglais mêmes, en nous obligeant d'acheter le thé à cent pour cent plus cher, outre les droits d'acciſe, que toutes les autres Compagnies ne le vendent aujourd'hui.

Si les retours ci-deſſus mentionnés ſont capables de dédommager l'État de la ſomme immenſe de plus de dix millions de livres ſterl. que la Compagnie a portée aux Indes & à la Chine depuis environ vingt ans.

(a) *Cet Écrit a été envoyé à l'Éditeur de la Gazette Anglaiſe, avec la priere de le publier.*

Si nous ne pourrions pas nous procurer le thé qui nous occaſionne tant de diſputes, avec des bagatelles que nous tirerions de notre ſol, ou avec d'autres marchandiſes convenables aux Chinois, que nous prendrions dans nos manufactures, que nos Marchands particuliers auraient l'adreſſe de faire valoir.

Si le thé ne croît pas naturellement à la Chine, ou ſi du moins la culture n'en eſt pas aiſée, quoiqu'on en ait ſoigneuſement gardé le ſecret aux Européens depuis quelques années pour en augmenter le prix.

Si les Chinois ne vont pas échanger leur thé annuellement à Batavia contre des épices ou autres productions des Hollandais ?

Si l'Angleterre ne pourrait pas, moyennant la liberté du commerce, devenir le centre de toutes les richeſſes des Indes & détruire toutes les Compagnies commerçantes de l'Europe, tant par ſes avantages naturels, que par ſon induſtrie, fournir toute la terre, & ſe dédommager par-là amplement des dépenſes que nous faiſons en marchandiſes de luxe ?

Si la liberté du commerce établi dans trois parties du monde connu, ne ſerait pas un moyen ſuffiſant pour employer honnêtement l'induſtrie de nos pauvres ?

Si les Anglais ne pourraient pas s'emparer de tout le fret de l'Inde, en y fixant leur navigation, ſans revenir en Europe, juſqu'à ce qu'ils euſſent achevé leur fortune qu'ils apporteraient enſuite en Angleterre comme dans ſon centre, & s'ils n'ont pas pratiqué cette méthode avec ſuccès en pluſieurs autres endroits, & notamment dans la Méditerranée ?

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COLONIES FRANÇAISES.

MORTS.

Aux Cayes, le 1^er^. Juillet, M. le Ch. de Vilette, né à Rouen, ancien Officier de Troupes réglées, âgé d'environ 30 ans.

Au même endroit, le 5, M. J. Dulac, Capitaine du Navire l'Induſtrie, de Bordeaux, âgé de 33 ans.

Au Port-de-Paix, le 7, M^e^. Boucque, Procureur audit lieu.

A Jean Rabel, le 18, M. de la Croix Fulneau, Habitant du même lieu.

Au Cap le 19, M^r^. Leſtage, ancien Capitaine de Corſaire.

BIENS A VENDRE.

Aux Cayes, une maiſon dépendante de l'ancienne ſociété de *Taverne, Delmas, Minier & Compagnie*, ſituée au bord de la mer ſur un emplacement d'environ 120 pieds quarrés, un emplacement au-devant de pareille étendue ; une maiſon appartenant à M. Dauſainct, ſituée au bord de la mer ; une maiſon appartenant à MM. Lacombe & Leris, près du Lagon ; une maiſon dépendante de la ſucceſſion Joſſelin Cohas, joignant celle de MM. Chaurel & Compagnie ; une autre de ladite ſucceſſion ſituée à la Savanne ; autre de ladite ſucceſſion ſituée au bord de la mer ; autre de la ſucceſſion Joſeph Cohas, ſituée à la Savanne ; 51 Negres dépendans deſdites ſucceſſions, Charpentiers, Domeſtiques canoteurs & de jardin ; une habitation en fabrique de chaux, culture de bananes & de coton, ſituée à la Baye du Meſle, contenant environ 120 quarreaux de terre, dont partie en mornes ; pluſieurs bâtimens, bêtes à cornes, cavalines & moutons, dépendant de la ſucceſſion Joſeph Cohas. Il faut s'adreſſer à M. Louis Taverne aîné, Négociant aux Cayes.

DE LA MARTINIQUE.

On apprend par des lettres particulieres de Londres, que vers la fin du mois d'Août dernier, on a reſſenti dans l'Iſle de la Martinique un tremblement de terre très-violent qui a renverſé pluſieurs maiſons dans la Ville de S. Pierre, & a fait périr pluſieurs perſonnes : environs 50 Vaiſſeaux qui étaient dans le Port, ont chaſſé ſur leurs ancres, & quelques-uns ont échoué. On ajoute que ce tremblement de terre, dont pluſieurs Iſles voiſines ſe ſont reſſenties, a été précédé & accompagné d'un orage furieux qui a fait de grands ravages dans les campagnes.

Départ de Navires.

Le Navire le *Faucon*, Capitaine *Bouſtigue*, a mis à la voile du Port-au-Prince pour Bordeaux le 20 Août 1766; & les Na-

vires la *Fidele*, Capitaine *Duclos*; & le *Floriſſant*, Capitaine *Caſtagnet*, ſe diſpoſaient à partir pour le même Port.

Le Navire l'*Actif*, Capitaine *Chicou*, eſt parti du Cap; & l'*Illuſtre*, de 400 tonneaux, Capitaine *Sarrou*, de Bordeaux, a dû mettre à la voile le mois d'Octobre dernier; & l'*Aſtrée*, Capitaine Juſſan, doit partir du Cap dans le courant de Novembre préſent pour Bordeaux.

Le 5 Août, le *Solide*, Capitaine *Forès*, eſt parti du Cap pour Marſeille; & la *Belle Eſclave*, Capitaine *Fongaſſe*, ſe diſpoſait alors à partir pour le même Port.

CHANGES A PARIS.

N. 1766.	*Lundi 3.*	*Mar. 4.*	*Mer. 5.*
Amſterdam.	. . . .	55 $\frac{3}{4}$ . .	. . . .
Londres. .	. . . .	32 $\frac{1}{8}$ . .	. . . .
Hambourg.	. . . .	169 . .	. . . .
Madrid. .	. . . .	15 3 . .	. . . .
Cadix. . .	. . . .	15 1 . .	. . .
Livourne. .	. . . .	93 . .	. . . .
Lyon Saint.	. . . .	1 p $\frac{0}{0}$ p^{e}	. . . .

Navires en armement.

Les Navires le *Port-au-Prince*, de 300 tonneaux, Capitaine *Terrien*, Armateur M. *Chancerel*; le *Guillaume & Metta*, de 130 tonneaux, Capitaine *Diederic Sullau*, ſont en charge, le premier pour le Port-au-Prince, & le ſecond pour Bremen.

AVIS.

Le S. Morel avertit le public qu'il continue de vendre de très-belles tortues de toute eſpece, & qui ont les qualités requiſes pour faire les bouillons propres à purifier le ſang. On ſçait que ces bouillons ſont auſſi très-efficaces pour les maladies de poitrine. Son magaſin général eſt rue S^{t}. Honoré à l'Hôtel d'Auvergne près de S^{t}. Roch.

FINANCES.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, *Du 18 Août 1766.*

Qui fixe définitivement au 1er. Janvier 1767, le délai pour l'échange des Annuités 1757, ordonné par l'Arrêt du 19 Juin 1763.

LE Roi s'étant fait repréſenter, en ſon Conſeil, l'Arrêt rendu en icelui le 10 Juin 1765, par lequel Sa Majeſté a ordonné que les billets de l'emprunt de quarante millions, ouvert par l'Arrêt du 21 Juin 1757, qui n'étaient pas encore échangés en nouvelles reconnaiſſances du ſieur de Gagny, ainſi qu'il avait été preſcrit par l'Arrêt du 19 Juin 1763, ſeraient rapportés ainſi que les feuilles des primes attribuées auxdits billets, pour en faire l'échange audit ſieur de Gagny, avant le 1er. Janvier 1766, paſſé lequel temps leſdits billets & feuilles de primes ſeraient nuls & de nulle valeur; & Sa Majeſté étant informée que différentes circonſtances particulieres n'ont pas permis à quelques-uns des porteurs deſdits billets de ſatisfaire à l'Arrêt dudit jour 10 Juin 1765, Elle a penſé qu'il était de ſa bonté de ne pas uſer encore de la rigueur des diſpoſitions dudit Arrêt, & de donner un nouveau délai pour la repréſentation & échange deſdits billets. Et voulant ſur ce expliquer ſes intentions: oui le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire & au Conſeil royal, Contrôleur général des finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a prorogé & proroge juſqu'au 1er. Janvier prochain, le délai fixé par l'Arrêt dudit jour 10 Juin 1765, pour la repréſentation & l'échange ordonnés par celui du 19 Juin 1763, des billets provenant de l'emprunt ordonné par l'Arrêt du 21 Juin 1757. Veut Sa Majeſté que paſſé ledit jour 1er. Janvier 1767, leſdits billets & feuilles de primes y attribuées, ſoit entiérement nuls & de nulle valeur; faiſant très-expreſſes défenſes audit ſieur de Gagny, d'en faire l'echange après ledit délai: enjoint Sa Majeſté audit ſieur de Gagny de remettre,

ledit jour 1er Janvier prochain, entre les mains du Contrôleur général de ſes finances, le Bordereau certifié véritable, de tous ceux deſdits billets qui auront été échangés juſqu'audit jour. FAIT au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Compiegne le dix-huit Août mil ſept cent ſoixante-ſix. *Signé* PHELYPEAUX.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *Du 7 Juillet 1766.*

Qui, en préſence & contre les concluſions de l'Inſpecteur du Domaine, décharge l'Adjudicataire des fermes de l'indemnité contre lui prétendue par le Marquis de la Galiſſonniere, pour les non-jouiſſances du péage de Peſcheſeul (ſur la riviere de Sarie) antérieures au 29 Juillet 1760.

Liquide ladite indemnité à la ſomme de trente mille livres, payable des fonds qui ſeront par Sa Majeſté deſtinés, ſauf au Marquis de la Galiſſonniere à juſtifier des dépenſes par lui faites juſqu'audit jour 29 Juillet 1760, pour la facilité de la navigation.

Diſpenſe au ſurplus les Seigneurs de Peſcheſeul, de l'entretien des portes marinieres & chauſſées, leſquelles demeureront en entier à la charge du Roi.

En conſéquence ſupprime ledit péage, à compter du 1e. Octobre 1766.

AUTRE du 2 Octobre 1766, rendu en interprétation de la Déclaration du 13 Août 1766, concernant les priviléges & exemptions accordés à ceux qui entreprendront de défricher les landes & terres incultes.

AUTRE du 18 Octobre 1766, en interprétation de celui du mois de Juin dernier, qui regle la préférence dont jouiront les Seigneurs & Prop. des terres, pour lever les Gouvernemens des Villes de leurs domaines, fixe l'époque du paiement des appointemens attribués aux offices de Gouverneurs & Lieutenans de Roi, & la forme des déclarations d'emprunts.

OFFICE A VENDRE.

Office de Subſtitut du Procureur du Roi du Bailliage & Comté de Meulan, donnant le droit de faire les fonctions du Miniſtere public en cas d'abſence, négligence ou empêchement des gens du Roi, rang & ſéance immédiatement après eux, faculté de poſtuler dans les cauſes où le Roi n'a pas d'intérêt. Les priviléges ſont rappellés dans l'Édit de création du mois d'Avril 1696. Il faut s'adreſſer à Paris à M. le Meteyer, Secrétaire du Roi, rue Michel-le-Comte. A Meulan, à M. Leblond, Notaire royal & Procureur au Bailliage. A la Haye-du-Teil, près d'Elbeuf, à M. Pollard, Curé du lieu.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS, *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de Nov.
De Pigis,	11e.	J.	8
Caron,	16e.	J.	8
De la Rue,	22e.	toutes let.	8
Amyot,	23e.	L.	8
Berthe,	24e.	J.	10
Billard,	32e.	toutes let.	10
Bonnet pere,	38e.	L.	10

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1766.	*Lundi 3.*	*Mardi 4.*	*Mercredi 5.*
Ac. des Indes.		1310. 20	1315
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p %.		19 ½	
Prom. à 4 p %.		37	
Ac. des Fermes.		822 ½. 25	822 ½ 20.
Amortiſſement.		18 ½	
2 ſ. p. l. du Dix.			18 ½
3e. Loterie.		24. 13e. 29.	23 ½
Annuités.		400	402
Coup. d'An.	FESTE.	77	77
Emp. de 50 mil.		22 ½	22 ½
Emp. de 30 mil.		27 ½ 27	27
Col. 1759.			
Canada.		30 ½ 31 5m	30 ½ 31 ½ 5m
4e. L. Epoques.		24. 24 ½	24 ½
Nouette.		25 26. 5m. A. 27 26½27.	25 A. 27
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p %.			
3 p% ſur les Cui.			
Languedoc			